

# affaires

Mark  
Kupsh

AFFAIRES + Au cœur de l'ouragan → 32

Les trois premiers Employeurs Remarquables de la région de Québec. Dans l'ordre, Lucie Simard, présidente de la Corporation scientifique Claisse, Stéphane Jean, président d'IDE Conseil, et Jean Domingue, pdg d'XEOS Imagerie.

— PHOTO LE SOLEIL, YVAN DOUBLET



NOUVEAU PROGRAMME DE CERTIFICATION

## VOILÀ LES EMPLOYEURS REMARQUABLES!

Gilbert  
Leduc  
gleduc@lesoleil.com



Les entreprises soucieuses du bien-être de leurs travailleurs disposent d'un nouvel outil leur permettant de se démarquer et de mettre toutes les chances de leur côté afin d'être en mesure de recruter et de conserver les meilleurs talents dans un contexte de rareté de main-d'œuvre.

Il s'agit d'un programme de certification visant à identifier les entreprises qui ont recours aux meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines. La certification Employeur Remarquable est remise par le Bureau de normalisation du Québec, un organisme relevant du gouvernement du Québec.

En présence du ministre de l'Emploi et de

la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Sam Hamad, et des dirigeants du Parc technologique du Québec métropolitain et de PÔLE Québec Chaudière-Appalaches, le Bureau de normalisation a remis, hier, des certificats aux trois premiers Employeurs Remarquables de la région, XEOS Imagerie, IDE Conseil et la Corporation scientifique Claisse.

Président du Groupe Ambition — la firme qui a mis au point le programme de certification —, Pierre Bernier explique que les entreprises désireuses d'obtenir le titre d'Employeur Remarquable doivent aller mesurer, par sondage, l'opinion de leurs salariés sur l'état de santé de l'organisation. En tout, 68 pratiques regroupées sous 14 thèmes (les communications, les conditions de travail, l'ambiance et la qualité de vie au travail, etc.) sont évaluées par les employés.

Si l'entreprise obtient un résultat supérieur à 70 %, elle deviendra un Employeur

Remarquable. Pour conserver ce titre, l'entreprise devra répéter l'opération tous les deux ans.

Pour une entreprise de 50 employés, la participation à ce programme de certification peut coûter jusqu'à 7000 \$. Emploi-Québec rembourse une partie de la facture.

**Pour une entreprise de 50 employés, la participation à ce programme peut coûter jusqu'à 7000 \$. Emploi-Québec en rembourse une partie**

Les Employeurs Remarquables rencontrés hier à la conférence de presse ne regrettaient nullement leur investissement. «Nous cherchions une façon de prendre le pouls de nos employés à partir d'une démarche indépendante et bien structurée», a indiqué le pdg de XEOS Imagerie, Jean

Domingue, en ajoutant que l'exercice permettait, entre autres, d'identifier les points à améliorer.

«Il est important de bien comprendre les besoins de notre personnel et d'essayer de répondre à ceux-ci dans la mesure du possible», a ajouté Lucie Simard, présidente de la Corporation scientifique Claisse.

«Il est inconcevable de penser devenir une entreprise performante sans être capable d'offrir à nos employés un environnement de travail dans lequel ils se sentent bien», a insisté le président d'IDE Conseil, Stéphane Jean.

Les trois dirigeants ont soutenu que la certification Employeur Remarquable constituait un atout de taille dans leur constante recherche de nouveaux employés.

Pour obtenir des renseignements sur la démarche conduisant à cette certification, il suffit de taper le [www.employeurremarquable.ca](http://www.employeurremarquable.ca).